

Conseil Municipal

Séance du 28 MARS 2013 à 20H00

Présents : Georges CHAPELLE – Jean PISSELOUP - Jean-Claude LACROIX – Roger QUINCY- Suzanne BARNAY- – André BRIET – Cédric BOYER – André LAMOUR -Isabelle DECHAUME -Suzanne BERTHOMIER (à partir de 20H15) Rémi DETHOOR, Martine LAROCHE

Absents : Sonia BOULEZ (pouvoir à Isabelle DECHAUME) , Agnès DESLORIEUX (pouvoir à Cédric BOYER)

Secrétaire de séance : Jean PISSELOUP

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE :

1/ Rythmes scolaires

Une présentation des différentes réunions menées depuis la parution du décret instituant la réforme des rythmes scolaires a été faite au conseil municipal : 9 réunions ont eu lieu depuis janvier 2013 (dans le cadre du bassin de vie, avec les enseignants, l'inspecteur d'académie, le conseil d'école et la dernière en date : avec Madame la ministre, au Creusot).

Suite à une enquête auprès des parents des élèves scolarisés à l'école (80% des familles y ont répondu) , il ressort notamment que la mise en place d'activités péri-scolaires éducatives est très demandée par les parents et de ce fait la municipalité doit mettre en place un projet solide , répondant aux besoins et attentes des enfants.

Afin de proposer un service de qualité et dans des conditions satisfaisantes pour l'ensemble des personnes concernées par cette réforme, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage dont les participants seront multiples (municipalité, enseignants, personnel communal, associations, parents d'élèves...).

M. le Maire propose donc de solliciter la dérogation, en application de l'article 4 du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire : **Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal demandent le report de l'application de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014/2015.**

2/ Motion pour l'inscription de la voie ferrée Centre Europe Atlantique dans le schéma National des infrastructures de transport

Les derniers km qui séparent Nevers de Chagny sont à électrifier pour concrétiser la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique entre Nantes et Mulhouse. La VFCEA permettrait aux TGV Paris-Lyon de passer en cas de problème technique sur la ligne grande vitesse, d'ouvrir des perspectives de fret à grande vitesse pour des coûts modérés.

Une motion pour l'inscription de la VFCEA en priorité dans le Schéma National des Infrastructures de Transport a été proposée au conseil municipal et celle-ci a été acceptée à l'unanimité.

3/ Convention cadre avec le Centre de Gestion

Le Centre de gestion a proposé de renouveler la convention-cadre qui lie la commune avec ses services en ce qui concerne les missions facultatives qu'il peut proposer (conseil, assistance, médecine préventive, aide en hygiène et sécurité, archivage etc...).

Les missions sont réalisées à la demande de la collectivité et financées selon un tarif fixe à chaque demande. Le conseil municipal accepte cette convention à l'unanimité.

4/ Demande aide pour renouvellement de conduite d'eau

Le hameau des Brosses connaît des problèmes d'alimentation en eau due à une canalisation obsolète. Afin de procéder à son renouvellement, des aides doivent être sollicitées auprès du SYDRO et du Conseil Général. Le conseil accepte à l'unanimité de solliciter ces aides.

5/ Demande aide au conseil Général (P2IC)

Afin de sécuriser les locaux et les accès aux écoles, des travaux sont envisagés dans le courant de l'année. Pour faire face aux dépenses, une aide départementale doit être demandée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide départementale au titre du P2IC 2013.

6/ PDIPR

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire un chemin rural limitrophe avec la commune d'Uchon au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées.

Informations diverses :

Le conseil municipal est informé que l'épicerie a été reprise et sera prochainement ouverte.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance. Vu par Nous, Georges CHAPELLE, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 03.04.2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 02.04.2013

Le Maire,
G. CHAPELLE



The image shows a blue ink signature of Georges Chapelles over a circular official stamp. The stamp is blue with a red center and contains the text 'MAIRIE de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE' and '(Saône-et-Loire)'.